

---

## Séance plénière du 4 novembre 2024

---

### CHAPITRE BUDGÉTAIRE

#### Orientations Budgétaires 2025

Le Rapport d'Orientations Budgétaires de la Région Centre Val de Loire se situe dans un contexte historiquement difficile pour les finances des collectivités territoriales. Outre les incertitudes liées à l'adoption finale du projet de loi de finances pour 2025 celui-ci demande un effort de plus de 5 milliards d'euros aux collectivités territoriales, dans un contexte d'effet de ciseau déjà fortement marqué. Concrètement, pour la collectivité régionale, ce sont quelques 65 M€ de besoins de financement, à quelques semaines de l'échéance de la présentation du projet de Budget Primitif 2025.

Le CESER Centre-Val de Loire réaffirme son soutien à notre modèle de décentralisation, fondé sur l'équilibre budgétaire réel, moteur de la vitalité de l'économie locale et régionale, et qui n'exclut pas la nécessité de savoir se remettre en question, dans le contexte d'aggravation des finances publiques que nous connaissons.

Le CESER réaffirme la nécessité de la réouverture d'un dialogue national entre l'Etat et les Collectivités Territoriales sur les finances publiques, notamment pour chercher à rétablir du lien entre les recettes régionales et les acteurs du territoire. Il appelle à un « new deal ferroviaire » ouvrant la voie au redimensionnement des moyens consacrés au financement des transports publics, notamment dans la perspective des SERM de Touraine et de l'Orléanais.

En attendant, le choix qui est fait par le CESER est d'être force de proposition, au bénéfice de la collectivité régionale, pour accompagner le nécessaire changement de paradigme budgétaire, appelé par la situation des finances publiques de notre nation. D'autant plus que 2025 ne sera pas une année isolée. Les exercices 2026 et 2027 seront dans la même lignée. Il nous faut collectivement réinventer un modèle budgétaire pour entrevoir plus sereinement la seconde moitié de ce mandat régional.

#### – L'HEURE DES CHOIX ET DES PRIORISATIONS –

A six semaines de la présentation du Budget Primitif 2025, la société civile représentée au CESER souhaite apporter sa pierre à l'édifice budgétaire pour 2025, en proposant quelques pistes concrètes :

- 1) Assumer le choix de se recentrer sur les priorités régionales.
- 2) Définir des critères de choix budgétaires fondés sur la sobriété, sur l'accompagnement de la transition écologique et énergétique, en vue d'une démarche de « budget vert ».
- 3) Définir des critères de priorisation budgétaire en faveur de publics-cibles : la jeunesse, les publics fragiles, l'ESS, etc.

- 4) Se donner pour objectif, dès le BP 2025, d'identifier par l'évaluation, des dispositifs régionaux à supprimer, du fait de leur efficacité imparfaite.
- 5) Organiser une Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) destinée à travailler collectivement sur les nouvelles modalités de financement concerté des compétences partagées. Examiner toutes les hypothèses de mutualisation, de réduction des doublons éventuels et de mise en cohérence des moyens entre les collectivités territoriales.
- 6) Élaborer un bilan de la territorialisation de l'action publique régionale, en termes de masse salariale, de nombre d'emplois créés ou redéployés dans les Maisons de la Région. Examiner toutes les hypothèses de mutualisation des moyens avec les collectivités territoriales, mais également avec les chambres consulaires, elles aussi présentes sur le territoire.
- 7) Évaluer les politiques publiques régionales en commençant par les compétences non-obligatoires, notamment le fonctionnement du GIP PRO SANTE.
- 8) Réfléchir à la part d'externalisation des études et de prestations de service spécifiques, en particulier dans les cas où des études récentes du CESER, des saisines régionales du CESER ou des savoir-faire internes pourraient être valorisés dans l'intérêt de la collectivité.
- 9) Privilégier (comme cela est annoncé dans le ROB) l'étalement de l'investissement régional plutôt que l'abandon, tant l'impact est fort pour l'économie locale et régionale.
- 10) Étudier la faisabilité de la création d'un budget annexe « Mobilités » qui viendrait réduire l'impact du prélèvement du fonds de réserve qui ne concerne que les budgets principaux.
- 11) Ne pas exclure, si les conditions ne sont pas réunies, de repositionner à la session plénière de février 2025, le vote du BP 2025.

## **CHAPITRE ENVIRONNEMENTAL**

### **Un maintien des budgets nécessaires pour des lycées pour le bien-être et l'avenir de nos jeunes**

Le CESER Centre-Val de Loire rend un avis positif sur la nouvelle stratégie immobilière des lycées publics de la région. La santé psychologique des jeunes et le taux de poursuite d'études des bacheliers en Centre-Val de Loire sont des préoccupations majeures. Si les budgets venaient à être réduits, en cette période de choix budgétaires contraints, cela entraînerait des conséquences graves pour les jeunes de la région.

#### **Maintien les budgets alloués aux lycées pour l'avenir de la jeunesse**

Le CESER insiste sur la nécessité de maintenir les budgets d'investissement et de fonctionnement dédiés aux lycées, y compris professionnels, pour éviter une dégradation des infrastructures scolaires, préjudiciables au bien-être et à l'avenir des jeunes.

#### **Poursuivre et financer les actions environnementales exemplaires**

La Région a initié des projets ambitieux de rénovation thermique, de maîtrise des consommations énergétiques et de recours aux énergies renouvelables. D'ici 2030, la consommation énergétique des lycées sera réduite de 40 % par rapport à 2010.

Cependant, la gestion des déchets et des actions complémentaires pour la biodiversité pourraient être améliorées.

Le CESER conseille au Conseil régional de maintenir les moyens financiers d'atteindre la transition écologique des lycées, indispensable, dans les budgets 2025 et suivants de la Région.

#### **Intégration des Établissements dans leurs Territoires**

Le CESER encourage une meilleure intégration des établissements aux territoires, tant d'un point de vue socio-économique qu'environnemental.

La bifurcation vers une alimentation locale et bio dans les cantines scolaires est un objectif important. Il est actuellement non atteint. Des progrès majeurs et rapides sont nécessaires, pour concrétiser la stratégie régionale des lycées.

L'adaptation des plateaux techniques et la rénovation des exploitations agricoles pédagogiques sont également essentielles pour répondre aux besoins du marché du travail et de l'agriculture durable. Leur financement ne devra pas être rogné ou étalé dans le temps.

#### **Mutualisation des Équipements**

La mutualisation des équipements entre établissements et avec des acteurs extérieurs est une bonne chose pour maintenir un maillage territorial efficace. Le CESER souligne l'importance de bien cadrer et planifier cette mutualisation pour garantir une utilisation équitable et efficace des ressources.

#### **Conclusion**

La stratégie immobilière des lycées publics du Centre-Val de Loire est une initiative novatrice qui financée peut aider au bien-être des jeunes et participer à la transition écologique. Le CESER appelle à une communication renforcée sur ces actions exemplaires auprès des élèves, des enseignants, des parents, des collectivités.

## Contribution pour la feuille de route régionale sur l'Économie Circulaire

**Introduction** : Le CESER Centre-Val de Loire présente un rapport exhaustif sur l'économie circulaire, visant à guider la région vers une gestion plus durable et résiliente des ressources. Ce rapport, fruit de trois mois de travail avec de nombreuses auditions, présente les enjeux clés et propose des recommandations concrètes pour intégrer l'économie circulaire dans les politiques régionales.

**Contexte** : Face à la crise écologique et aux tensions sur les ressources, l'économie circulaire se positionne comme une alternative viable au modèle économique traditionnel. Bifurquer vers ce modèle est toutefois complexe et nécessite une impulsion des politiques publiques, notamment via le levier des achats publics. Le rapport souligne l'importance de la sobriété, de l'innovation et de la coopération entre les acteurs pour atteindre une résilience durable.

### Principaux enjeux :

1. **Sobriété des Ressources** : Réduire consciemment la consommation et l'utilisation des ressources.
2. **Innovation et Résilience** : Encourager l'innovation technique et organisationnelle pour une adaptation rapide aux défis écologiques.
3. **Économie de la Fonctionnalité** : Promouvoir des modèles économiques basés sur l'usage plutôt que sur la possession.
4. **Acceptabilité et Éducation** : Sensibiliser et éduquer les consommateurs et les producteurs sur les bénéfices de l'économie circulaire.
5. **Évaluation et Connaissance** : Mettre en place des outils d'évaluation environnementale pour mesurer l'impact des actions entreprises.

### Recommandations clés :

- **Observer et Évaluer** : Créer un observatoire régional des ressources et des actions d'économie circulaire.
- **Sensibiliser et Former** : Développer des campagnes de sensibilisation et des programmes de formation adaptés à tous les niveaux.
- **Innover** : Soutenir les projets innovants et les initiatives locales de réemploi et de recyclage.
- **Structurer et Impulser** : Renforcer les politiques publiques pour structurer et impulser l'économie circulaire dans la région notamment via la politique d'achats régionale.
- **Garantir la Qualité** : Promouvoir des produits et services de qualité, respectueux de l'environnement.

**Conclusion** : Le CESER Centre-Val de Loire appelle à une mobilisation collective pour intégrer l'économie circulaire dans toutes les politiques régionales. La feuille de route devra viser à créer un écosystème favorable à la sobriété, à l'innovation et à la coopération, garantissant ainsi un avenir durable pour la région.

## CONTRIBUTION TERRITORIALISÉE AUX TRAVAUX DU CESE

### « Quelles solutions pour permettre à tous de bénéficier d'une alimentation de qualité en quantité suffisantes ? »

En réponse à la saisine du CESE sur l'alimentation, le CESER Centre-Val de Loire propose une approche globale associant production locale, circuits courts, sensibilisation, et soutien économique, pour garantir à tous un accès durable à une alimentation de qualité.

Il est essentiel avant toutes choses de définir **des critères clairs** autour des notions de diversité alimentaire, de qualité nutritionnelle, de sécurité, de durabilité et d'apport suffisant. Ces critères visent à promouvoir un équilibre entre sécurité alimentaire et consommation de proximité, sans que des normes de sécurité ne deviennent contradictoires avec la consommation directe de produits locaux.

Bien que le Centre-Val de Loire soit une région agricole, **l'accès direct aux produits locaux** peut s'avérer coûteux et difficile. Le CESER propose de renforcer les circuits courts et la vente directe, en exploitant les marchés locaux et les plateformes numériques. Les pratiques comme le glanage et la promotion de légumeries, permettant de transformer les légumes pour la restauration collective, sont suggérées pour renforcer le lien entre producteurs et consommateurs locaux.

**La structuration des filières** est un levier clé pour rendre accessibles des produits de qualité. Dans un contexte de baisse de consommation de produits bio (environ -50 %), l'agriculture durable est mise en avant, mais elle reste fragile sans soutien. Le CESER recommande de valoriser les filières intégrales, de la production à la transformation, pour promouvoir les circuits courts dans la restauration collective. Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sont un exemple de levier pour améliorer l'accès à une alimentation locale et durable.

Le CESER insiste sur l'importance de structurer des filières durables pour **garantir la souveraineté alimentaire**. En plus de préserver la production locale, la recherche doit être encouragée pour améliorer les pratiques agricoles et la qualité des produits.

**Le gaspillage alimentaire** représente une perte significative. Le CESER propose une meilleure organisation pour anticiper les besoins en restauration collective et structurer des circuits de redistribution pour les surplus alimentaires.

Les normes de sécurité actuelles restreignent parfois l'accès aux produits locaux dans les établissements scolaires et communautaires. **Une révision des réglementations** permettrait de faciliter l'utilisation des circuits courts dans la commande publique et d'introduire plus de flexibilité pour les produits locaux dans les appels d'offres.

Inspiré par le modèle japonais Shokuiku, le CESER recommande une **éducation alimentaire dès le plus jeune âge**. Cette éducation intégrée dans le parcours éducatif vise à sensibiliser les enfants et leurs familles à l'importance d'une alimentation saine et durable. Le secteur socio-économique a également un rôle à jouer en encourageant des pratiques saines dans la restauration collective, tandis que les associations de consommateurs peuvent contribuer à la sensibilisation.

**Une alimentation de qualité est fondamentale pour la santé publique**, car elle peut prévenir les maladies chroniques (cancer, diabète, obésité, maladies cardio-vasculaires). Cependant, le système de santé manque de ressources pour mettre en place des actions préventives adéquates.

La publicité influence fortement les comportements alimentaires, souvent au profit de produits de faible qualité. Le CESER appelle à **une meilleure sensibilisation** des consommateurs et à une simplification des informations nutritionnelles.

**En termes de restauration collective**, si les grandes entreprises peuvent offrir une alimentation de qualité aux salariés, cela reste difficile pour les PME et PMI. Le CESER recommande de faciliter l'accès à des produits locaux pour ces entreprises et de soutenir la restauration associative, souvent plus abordable, malgré les défis financiers qu'elle rencontre.

Le CESER propose de réfléchir à la mise en œuvre d'un **régime de Sécurité sociale** de l'alimentation pour les personnes en situation de précarité. Ce système fonctionnerait avec une carte vitale alimentaire, donnant accès à des produits de qualité pour 150 € par mois et par personne, en respectant des critères de production locale et durable. Cela permettrait d'assurer le droit à une alimentation saine et accessible, et de renforcer la démocratie alimentaire avec un cadre de gouvernance locale et nationale.

**Contact Presse : Sandrine BERTRAND**  
**Tél : 02 38 70 30 41 / 07.64.88.35.23**  
[sandrine.bertrand@centrevaldeloire.fr](mailto:sandrine.bertrand@centrevaldeloire.fr)